

MARS
2023

FLASH INFOS SPÉCIAL « VIE ASSOCIATIVE »

Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de la DSDEN 50

Besoin d'aide ? Une question ? Le nouveau collectif départemental « Guid'Asso » peut vous aider

Suite au lancement officiel de la démarche « Guid'Asso » par Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la vie associative, le 19 octobre 2022, de nombreuses structures manchoises, impliquées dans l'accompagnement des associations,



ont manifesté leur intérêt pour rejoindre ce nouveau réseau territorial en sollicitant le label « Guid'Asso ».

Ce réseau d'acteurs de proximité est animé par le délégué départemental à la vie associative (DDVA), en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et

le CRIB-CODDEA. Il a pour objectif de répondre aux besoins des associations, dans leurs préoccupations du quotidien par une montée en compétences individuelle et collective. Les prochains regroupements « Guid'Asso Manche » sont prévus le 11 mai et le 8 juin 2023.

Contact :

Arthur Romé (DDVA) arthur.rome@ac-normandie.fr
02 50 28 71 48



Guid'Asso
Orientation



Guid'Asso
Information



Guid'Asso
Accompagnement généraliste



Guid'Asso
Accompagnement spécialiste

Sommaire

- Besoin d'aide ? Une question ? Le nouveau collectif départemental « Guid'Asso » peut vous aider
- Le FDVA au service de réalisations concrètes
- A la découverte de l'offre de formation pour les bénévoles manchois et du dispositif d'accompagnement des associations
- Les dispositifs d'engagement au bénéfice des associations : pourquoi pas la vôtre ?
- Vous recherchez des bénévoles ? Des outils sont à votre disposition.
- Les « Assises de la simplification associative » et l'agrément « Jeunesse et éducation populaire » (JEP)

LE FDVA AU SERVICE DE RÉALISATIONS CONCRÈTES

Le Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA) est un dispositif de soutien au développement de la vie associative. Il se décline selon deux modalités distinctes :

- un soutien financier aux associations souhaitant développer la formation des bénévoles (FDVA 1),
- un soutien financier au fonctionnement et aux projets des associations (FDVA 2).

FDVA 1 : Formation des bénévoles à la gestion des paies

La fédération Familles rurales de la Manche a développé une offre de formation sur la gestion des ressources humaines. Cette offre a permis de sécuriser les procédures pour enregistrer les paies, ainsi que les déclarations. Elle a apporté également aux bénévoles un minimum de connaissances pour recruter, appréhender la réglementation concernant les contrats à durée déterminée, les contrats d'engagement éducatif et les documents de fin de contrat. Ces 3 journées de formation ont été organisées entre septembre et novembre 2022. Ce sont 16 personnes qui ont été formées par cette offre de formation sur 3 lieux différents.



FDVA 2 : la Pépinière est une association culturelle de loi 1901 de Portbail-sur-mer créée en 2019.



L'association propose de promouvoir, de valoriser et de diffuser des spectacles d'arts de rue, des concerts et des œuvres plastiques en milieu rural, tout en mettant en valeur son terroir et son artisanat. Afin d'impulser cet élan, La Pépinière a créé son festival : « Les Pinsonores ».

La première édition a eu lieu le samedi 30 avril et le dimanche 1^{er} mai 2022. Le temps d'un week-end, amis, familles, locaux, touristes, petits et grands ont pu se retrouver autour de ce projet artistique qui a mis un point d'honneur à lier les arts vivants et les enjeux environnementaux. En quelques chiffres : 5 concerts, 2 spectacles, plusieurs animations et expositions, des ateliers en lien avec le terroir, l'artisanat, la pédagogie et la nature, un marché local, le tout avec l'aide d'une centaine de bénévoles et la satisfaction d'avoir accueilli 1600 festivaliers. 2^{ème} édition prévue les 29 et 30 avril 2023 à Portbail-sur-Mer.

L'association a été soutenue par le FDVA 2 à hauteur de 2 000€ pour ce projet.

FDVA 2 : Médiation animale en EHPAD

L'association « Les amis des Merisiers » permet, via la médiation animale, le maintien d'un bien-être physique et psychologique, de favoriser la communication, de trouver un moment de réconfort, de joie, et d'oublier la maladie aux personnes âgées ayant un taux de dépendance très élevé (certaines atteintes de déficiences mentales telle qu'Alzheimer). 8 séances de médiation animale ont été organisées au sein de l'EHPAD de Brécéy ainsi qu'à l'EHPAD de Reffuveille. L'association a été soutenue par le FDVA 2 à hauteur de 1 500€ pour ce projet.



FDVA 1 : Formation sur la thématique de l'emploi au sein des associations

Le SMAC, association loi 1901 est un groupement d'employeurs associatifs sur l'agglomération du Cotentin. Le SMAC a proposé une formation sur la thématique de l'emploi au sein des associations en décembre 2022, à Cherbourg-en-Cotentin, en mairie déléguée d'Equedreville. Une seconde session s'est déroulée en mairie de La Hague les 3 et 10 mars 2023. Cette formation gratuite a pour but d'apporter des connaissances utiles et pratiques à la gestion de l'emploi en milieu associatif. Cette formation a été élaborée avec l'appui de nombreux partenaires et intervenants spécialistes dans leurs domaines.



Renseignements et contacts :
gesmac@orange.fr / 06 42 65 64 43

A LA DÉCOUVERTE

de l'offre de formation pour les bénévoles manchois et du dispositif d'accompagnement des associations

Valeurs de la République et Laïcité : formez-vous !

La laïcité est un des grands principes de la République garantissant à tous la liberté de conscience et le même droit à la libre expression de ses croyances ou de ses convictions, dans les limites du respect de l'ordre public. En Normandie, ce sont 100 formateurs habilités, 3000 personnes formées et 90% de taux de satisfaction.



La formation

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) propose une formation «Valeurs de la République et Laïcité» d'une durée de deux jours dans les cinq départements normands.

A l'issue de la formation, les participants reçoivent une attestation de formation délivrée par l'Etat (formation entièrement prise en charge financièrement par l'Etat).

Pour qui ?

Tous les agents publics, élus, salariés et **bénévoles associatifs** en contact direct avec le public.

Pour quoi ?

Pour comprendre les principes de la laïcité, les appliquer, les expliquer et les transmettre. Pour être capable de réagir aux atteintes à la laïcité. Pour acquérir des compétences professionnelles.

Comment s'inscrire ?

Choisir une session près de chez soi et [s'inscrire](#).

Formations animées par un binôme de formateurs associatifs qualifiés et habilités par l'ANCT. D'autres formats envisageables selon les territoires et les besoins des structures (formation de 1 jour, animations, ateliers).
Contact : marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr (DREETS Normandie)

Qu'est-ce que le Certificat de formation à la gestion associative (CFGa)

Vous êtes bénévole et/ou dirigeant au sein d'une association et vous souhaitez vous former aux fondamentaux de la gestion d'une association. **Inscrivez-vous au Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa) !**

- Module 1 : Principes fondamentaux de la Loi 1901.
- Module 2 : Compétences en matière d'organisation et de gouvernance.
- Module 3 : Compétences en matière de finances en association.
- Module 4 : Compétences en matière de ressources humaines en association.
- Module 5 : Compétences en matière de gestion de projet associatif et de communication.

Cette formation est également ouverte aux salariés et aux volontaires en service civique.

Inscriptions et informations sur :
www.cfga50.laliguenormandie.org



Le DLA est un dispositif public qui permet aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire (ESS) de bénéficier d'accompagnements gratuits et sur-mesure afin de développer leurs activités, de les consolider et de créer ou pérenniser des emplois.

Plus d'informations :

Claire MOUQUET - Chargée de mission DLA Manche - Ligue de l'Enseignement de Normandie
Tél : 02 33 77 42 60 / 07 60 68 65 24
www.info-dla.fr

Mon association je la gère ! B-a-ba du bénévole

Le Comité Départemental pour le Développement de l'Emploi Associatif (CODDEA) a développé un outil innovant au service de la formation des bénévoles en partenariat avec le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif).

Cet outil numérique permet aux bénévoles d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne gestion de la vie associative malgré les contraintes qu'ont les bénévoles en termes de disponibilité. Chaque épisode est ludique et ne dure que quelques minutes. Par ailleurs, la dématérialisation permet à chaque épisode pédagogique d'être accessible partout à tous moments. A la fin de chaque épisode, vous pourrez télécharger et imprimer son résumé en format numérique pdf.

Tous ces supports numériques sont accessibles sur : <https://www.coddea50.com/273/>

Les dispositifs d'engagements au bénéfice des associations, pourquoi pas la vôtre ?



LE OU LA VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE ?



Le Service civique est un dispositif ouvert à tous les jeunes de **16 à 25 ans, et pour ceux en situation de handicap jusqu'à 30 ans**. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être.

Ce n'est pas un stage, ni du bénévolat ni même un emploi salarié. C'est un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois. Plusieurs dizaines de milliers de missions d'intérêt général sont proposées dans **10 domaines d'actions prioritaires** pour la Nation. Chacun peut y trouver une organisation ou une action qui lui correspond. Cet engagement est **indemnisé pour le jeune qui s'engage à hauteur de 601 euros, dont 80% pris en charge par l'Etat.**

Pour plus d'informations : www.service-civique.gouv.fr

jean-marc.julien@ac-normandie.fr (réfèrent Service civique SDJES de la DSDEN 50).



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL ET SES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG)



D'une durée de **84 heures**, les MIG (missions d'intérêt général) placent les **jeunes volontaires** du SNU, âgés de **15 à 18 ans**, en situation de « rendre un service à la nation ».

Cette mission doit s'inscrire dans l'une des neuf thématiques suivantes : **défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement/développement durable et citoyenneté.**

Les associations loi 1901 sont éligibles pour l'accueil de jeunes au sein de leurs structures. Pour cela, elles doivent déposer leur offre sur la plateforme dédiée :

www.snu.gouv.fr

Une note complète détaillant les conditions de mise en place des MIG intitulée « Appel à manifestation » peut vous être transmise sur simple demande.

Pour plus d'informations : sdjes50-snu@ac-normandie.fr

eloise.hamon@ac-normandie.fr



Vous recherchez des bénévoles : des outils sont à votre disposition

JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

JeVeuxAider.gouv.fr

Envie de bénévolat ? Devenez bénévole et trouver des missions de bénévolat près de chez vous ou à distance. Plusieurs outils peuvent vous aider à trouver des bénévoles ou à trouver des missions de bénévolat, connectez-vous sur

« jeveuxaider.fr »

Pour plus d'informations :

eloise.hamon@ac-normandie.fr



France Bénévolat Manche appartient au réseau territorial de France Bénévolat. C'est une association reconnue d'utilité publique, dont la vocation est le développement de l'engagement bénévole associatif pour une citoyenneté active. Trois missions principales sont au cœur de leurs actions :

- Promouvoir le bénévolat associatif au service de l'intérêt général ;
- Mettre en relation les personnes intéressées et les associations mobilisant des bénévoles ;
- Accompagner les associations à renforcer la reconnaissance et la valorisation de leurs bénévoles.

Pour plus d'informations :

nordcotentin.francebenevolat@sfr.fr

fb.manche@francebenevolat.org



ZOOM SUR ...

LA « CHARTE AVEC LES FAMILLES » : LES « BÉNÉVOLES EN LUMIÈRE » !

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM), en partenariat avec la Mutualité Sociale et Agricole (MSA) Côtes Normandes et la Maison du Pays de Lessay, s'est engagée dans la démarche « Charte avec les familles », un outil de développement territorial dont l'objectif est de favoriser la qualité de vie des familles sur le territoire.

Depuis le début de l'année 2022, un groupe de travail d'une quinzaine de personnes travaille sur la réalisation d'actions sur la thématique associative.

Le groupe œuvrant sur le projet est constitué de représentants d'associations sportives ou culturelles, d'habitants, de techniciens et d'élus.

En 2023, au titre de la mise en oeuvre du Projet Educatif Social Local (PESL) sur le territoire COCM, deux actions ont été retenues comme axes de travail. La première est la réalisation d'un clip vidéo valorisant la richesse, la diversité des associations du territoire de COCM et le bénévolat à travers différentes interviews. La seconde est l'organisation d'une soirée conviviale appelée « Bénévoles en lumière » dont les objectifs sont de réunir les bénévoles actifs, de favoriser la rencontre et de mettre en lumière leur engagement.



LA JOURNÉE DU BÉNÉVOLE : ÉDITION 2023

Le samedi 25 février 2023 sur Cherbourg-en-Cotentin, l'association France Bénévolat a organisé sa 5^{ème} « Journée du bénévole ».



Cette manifestation a été l'occasion de valoriser l'action des associations locales et de les aider à trouver des bénévoles. Elle a rassemblé 40 associations et environ 400 personnes qui ont pu bénéficier de renseignements ou de futurs contacts avec les associations présentes.

L'association « France Bénévolat », organisatrice de l'évènement est engagée dans la démarche « Guid'Asso » (Cf article en première page) et a profité de ce rendez-vous pour renseigner des associations sur les Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA) et pour accompagner de futures associations dans la démarche de création d'une association.

Selon Daniel DURCHON, président de l'association, ce fût « *une belle journée pleine de promesses d'engagement. On peut estimer que chaque association a collationné entre 4 et 8 adresses d'éventuels bénévoles* ».

France Bénévolat MANCHE
14 Passage Digard
50 100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél : 02 14 14 71 50
Email : nordcotentin.francebenevolat@sfr.fr
Permanences : lundi (sur rendez-vous), mardi et jeudi de 14 h à 17 h

ACTUALITÉS SUR ...

LES « ASSISES DE LA SIMPLIFICATION ASSOCIATIVE » ET L'AGRÉMENT « JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE » (JEP)

Les assises de la simplification administrative

La secrétaire d'Etat à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative, Marlène SCHIAPPA, a fait de la simplification administrative sa priorité pour les associations.

Les assises de la simplification associative



<https://associations.gouv.fr/simplification>

Pourquoi solliciter un agrément JEP ?



Les associations agréées au titre de leurs activités «jeunesse et éducation populaire» (JEP) sont appelées à procéder au renouvellement de leur agrément JEP. L'agrément, qui était auparavant à durée illimitée, est désormais attribué pour une durée de cinq années (loi du 24 août 2021).

Cet agrément vise la reconnaissance par l'Etat des démarches et activités en faveur de la jeunesse, et celles se réclamant d'une démarche d'éducation populaire. Il valorise essentiellement les activités et démarches pédagogiques en dehors du cadre de l'éducation formelle.

Certaines dispositions légales s'adressent spécifiquement aux associations agréées JEP : certaines aides financières (partenariats JEP, FONJEP) sont réservées aux associations agréées JEP. L'agrément offre la possibilité aux associations et à leurs responsables d'être candidats aux instances de concertation du secteur (ex : le Comité d'orientation des politiques de jeunesse).

Les associations agréées JEP ont la possibilité de se porter partie civile en cas d'infraction aux dispositions de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Elles peuvent bénéficier de tarifs privilégiés sur les redevances à acquitter auprès de la SACEM ainsi que du principe de l'assiette forfaitaire pour le paiement des cotisations pour l'emploi de personnes exerçant une activité accessoire inférieure à 480 heures par an.

www.associations.gouv.fr/agrementJEP